



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté
Urbaine de Lille

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du Mercredi 7 octobre 2026**

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 28 septembre 2026

L'An deux mil vingt-six, le sept octobre à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (16), Mme le Maire, Mme AUBERT Céline, Mme BOURGEOIS Yann, Mme CORRION Virginie, Mme DENYS Lilliane, Mme EESO Bushra, Mme HOUEL Ghislaine, M. LEMAIRE Lucien, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

Absents (excusée) (1) : Mme HAEUW Caroline.

01 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CA DU CCAS

Rapport de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente

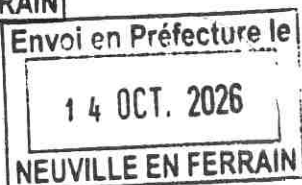
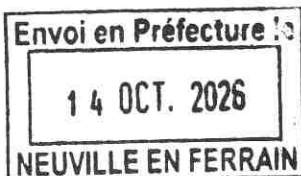
La désignation d'un vice-président délégué au sein du CCAS est une évolution récente, introduite par l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3 DS ». Codifié à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Ce texte prévoit que le conseil d'administration « élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président ».

Aussi il vous est proposé d'élire en tant que vice-présidente déléguée : Mme Lilliane DENYS.

- **Ouï à l'exposé de Madame Marie TONNERRE-DESMET, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE



Marie TONNERRE -DESMET

Présidente du CCAS

Maire de Neuville-en-Ferrain

Vice-présidente du Département du Nord

Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Neuville-en-Ferrain CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_011007
Objet :	Election du vice-président délégué du CA du CCAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	059-265904268-20261007-2026_011007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265904268-20261007-2026_011007-DE-1-1_0.xml	text/xml	872 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB0107102026__lectionvice_pr__sidentd__l__gu__.pdf Nom métier : 99_DE-059-265904268-20261007-2026_011007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 octobre 2026 à 11h00min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 octobre 2026 à 11h00min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 octobre 2026 à 11h00min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 octobre 2026 à 11h00min44s	Reçu par le MI le 2026-10-14

MISE EN LIGNE LE 14 OCT. 2026



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté
Urbaine de Lille

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du Mercredi 7 octobre 2026**

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 28 septembre 2026

L'An deux mil vingt-six, le sept Octobre à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (16), Mme le Maire, Mme AUBERT Céline, Mme BOURGEOIS Yann, Mme CORRION Virginie, Mme DENYS Lilliane, Mme EESO Bushra, Mme HOUEL Ghislaine, M. LEMAIRE Lucien, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

Absents (excusée) (1) : Mme HAEUW Caroline.

**02 – CONVENTION GENERALE DE PARTENARIAT RELAIS AUTONOMIE LYS
TOURCOING ET LES COMMUNES/CCAS DU TERRITOIRE**

Rapport de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente

Le Clic Relais Autonomie est issu de la fusion CLIRPA Centre Local d'informations et coordination Retraités et Personnes Agées et le CLIC de la Vallée de la Lys.

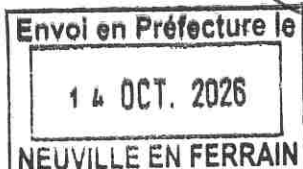
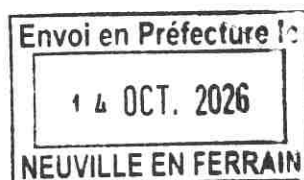
Il couvre les communes de Bousbecque, Comines, Deûlemont, Halluin, Linselles, Neuville en Ferrain, Roncq, Tourcoing, Warneton et Wervicq-Sud.

La participation s'élève pour l'année 2026 à 1,178 € par habitant.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

- **Ouï à l'exposé de Madame Marie TONNERRE-DESMET, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE



Marie TONNERRE -DESMET

Présidente du CCAS
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Neuville-en-Ferrain CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Número de l'acte : **2026_021007**
Objet : **Convention générale de partenariat relais autonomie
lys Tourcoing et les communes/ccas du territoire**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 059-265904268-20261007-2026_021007-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265904268-20261007-2026_021007-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB0210072026Conventiong__n__ralepartenariatrelaisautonomielysT ourcoing.pdf Nom métier : 99_DE-059-265904268-20261007-2026_021007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	177.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Convention partenariat.pdf Nom métier : 99_DE-059-265904268-20261007-2026_021007-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	232.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 octobre 2026 à 11h20min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 octobre 2026 à 11h20min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 octobre 2026 à 11h20min55s	Transmis au MI



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté
Urbaine de Lille

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du Mercredi 7 octobre 2026**

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 28 septembre 2026

L'An deux mil vingt-six, le sept Octobre à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (16), Mme le Maire, Mme AUBERT Céline, Mme BOURGEOIS Yann, Mme CORRION Virginie, Mme DENYS Lilliane, Mme EESO Bushra, Mme HOUEL Ghislaine, M. LEMAIRE Lucien, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

Absents (excusée) (1) : Mme HAEUW Caroline.

03 - REMBOURSEMENT VOYAGES DES SENIORS

Rapport de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente

Dans le cadre de la régularisation de la régie de recettes de participation des seniors au voyage à du 5 au 12 Septembre 2026 à LA BUSSIERE en collaboration avec l'ANCV, il vous est proposé de rembourser la somme de

- 660 € Mme LEMAN Louise

Suite à sa non-participation pour raison de santé

- **Ouï à l'exposé de Madame Marie TONNERRE-DESMET, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**



Marie TONNERRE -DESMET

Présidente du CCAS
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Neuville-en-Ferrain CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_031007
Objet :	Remboursement voyage des seniors
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-265904268-20261007-2026_031007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265904268-20261007-2026_031007-DE-1-1_0.xml	text/xml	857 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB0307102026Remboursementvoyagesseniors.pdf Nom métier : 99_DE-059-265904268-20261007-2026_031007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	160.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 octobre 2026 à 11h26min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 octobre 2026 à 11h26min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 octobre 2026 à 11h26min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 octobre 2026 à 11h26min40s	Reçu par le MI le 2026-10-14



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du Mercredi 7 octobre 2026**

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 28 septembre 2026

L'An deux mil vingt-six, le sept Octobre à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (16), Mme le Maire, Mme AUBERT Céline, Mme BOURGEOIS Yann, Mme CORRION Virginie, Mme DENYS Lilliane, Mme EESO Bushra, Mme HOUEL Ghislaine, M. LEMAIRE Lucien, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

Absents (excusée) (1) : Mme HAEUW Caroline.

**04 - REVALORISATION DES INDEMNITES D'ENTRETIEN, DES REPAS ET DES GOUTERS
VERSEES AUX ASSISTANTES MATERNELLES
POUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL « Les Diablotins »**

Rapport de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente

Les assistantes maternelles employées par le CCAS dans le cadre de la structure d'accueil familial perçoivent des indemnités destinées à couvrir les frais engagés pour l'accueil des enfants, notamment les dépenses d'entretien et d'alimentation.

Les montants actuellement appliqués n'ont pas été revalorisés depuis septembre 2020. Ils s'élèvent à 7 € par journée d'accueil pour l'entretien et le repas des enfants non scolarisés, à 4 € pour le repas des enfants scolarisés et à 1,50 € pour la collation ou le goûter.

Compte tenu de l'évolution du coût des denrées alimentaires, de l'énergie et plus généralement des dépenses directement supportées par les assistantes maternelles, il est proposé de procéder à leur revalorisation. Cette mesure concerne les cinq assistantes maternelles de la crèche familiale accueillant actuellement seize enfants.

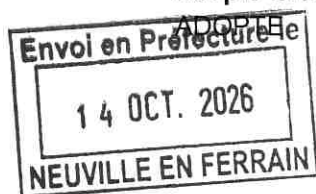
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les dispositions applicables aux assistants maternels employés par des personnes morales de droit public ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à **9 € par journée de présence** l'indemnité couvrant les frais d'entretien et de repas pour les enfants non scolarisés ;
- de fixer à **4,60 €** l'indemnité de repas pour les enfants scolarisés ;
- de fixer à **1,75 €** l'indemnité versée au titre de la collation ou du goûter ;
- de rendre ces nouveaux montants applicables à compter du **1er novembre 2026** ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du CCAS.

➤ **Oui à l'exposé de Madame Marie TONNERRE-DESMET, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**



Marie TONNERRE-DESMET

Présidente du CCAS
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole
Européenne de Lille

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Neuville-en-Ferrain CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_041007
Objet :	Revalorisation des indemnités d'entretien, des repas et des gouters versées aux assistantes maternelles pour la structure d'accueil familial "Les Diablotins"
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-265904268-20261007-2026_041007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265904268-20261007-2026_041007-DE-1-1_0.xml	text/xml	982 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB0407102026Revalorisationndemnit__sentretienrepasetgoutersles diablotins.pdf Nom métier : 99_DE-059-265904268-20261007-2026_041007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	223.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 octobre 2026 à 11h30min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 octobre 2026 à 11h30min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 octobre 2026 à 11h30min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 octobre 2026 à 11h31min00s	Reçu par le MI le 2026-10-14



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du Mercredi 7 octobre 2026**

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 28 septembre 2026

L'An deux mil vingt-six, le sept Octobre à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (16), Mme le Maire, Mme AUBERT Céline, Mme BOURGEOIS Yann, Mme CORRION Virginie, Mme DENYS Lilliane, Mme EESO Bushra, Mme HOUEL Ghislaine, M. LEMAIRE Lucien, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

Absents (excusée) (1) : Mme HAEUW Caroline.

**05 - MARCHÉ D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU
CHAUDE SANITAIRE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE
NEUVILLE-EN-FERRAIN – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Rapport de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire-Présidente

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la ville de Neuville-en-Ferrain et son Centre Communal d'Action Sociale proposent la constitution d'un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet l'entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments publics de la commune d'une durée de cinq ans à compter du 17 Juillet 2027.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

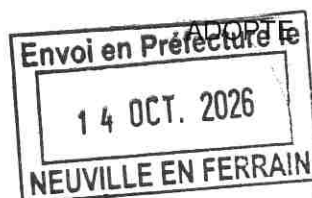
Ainsi, la ville de Neuville-en-Ferrain est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation du marché au nom des membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur.

La convention constitutive a été soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal de Neuville-en-Ferrain, lors de sa séance du 24 septembre 2026.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la Ville de Neuville-en-Ferrain et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuville-en-Ferrain.

- **Oui à l'exposé de Madame Marie TONNERRE-DESMET, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**



Marie TONNERRE -DESMET

Présidente du CCAS
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole
Européenne de Lille

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Neuville-en-Ferrain CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Número de l'acte :	2026_051007
Objet :	Marché d'entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire : constitution d'un groupement de commandes avec la ville de Neuville-en-Ferrain - signature d'une convention
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-265904268-20261007-2026_051007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265904268-20261007-2026_051007-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB0507102026Mar__ch__entretienchauffageetproductioneauchaude.pdf Nom métier : 99_DE-059-265904268-20261007-2026_051007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	223.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Convention groupement.pdf Nom métier : 99_DE-059-265904268-20261007-2026_051007-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	421.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 octobre 2026 à 11h37min06s	Dépôt initial